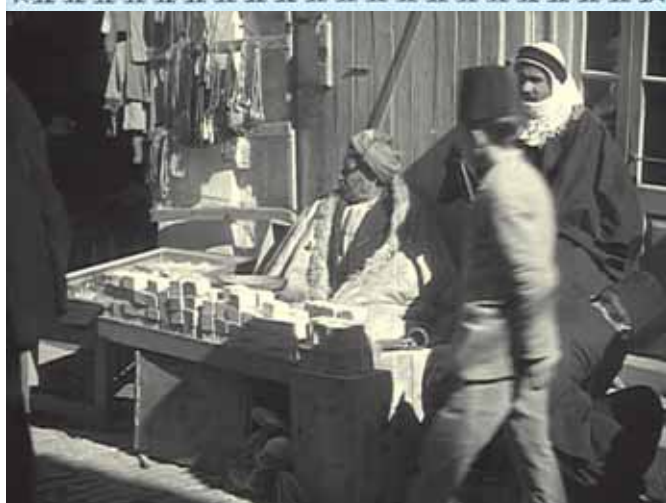


Au début du XX^e siècle, une Palestine en phase avec son temps.



THE PALESTINE RAILWAYS
THE PAST AND THE PRESENT.



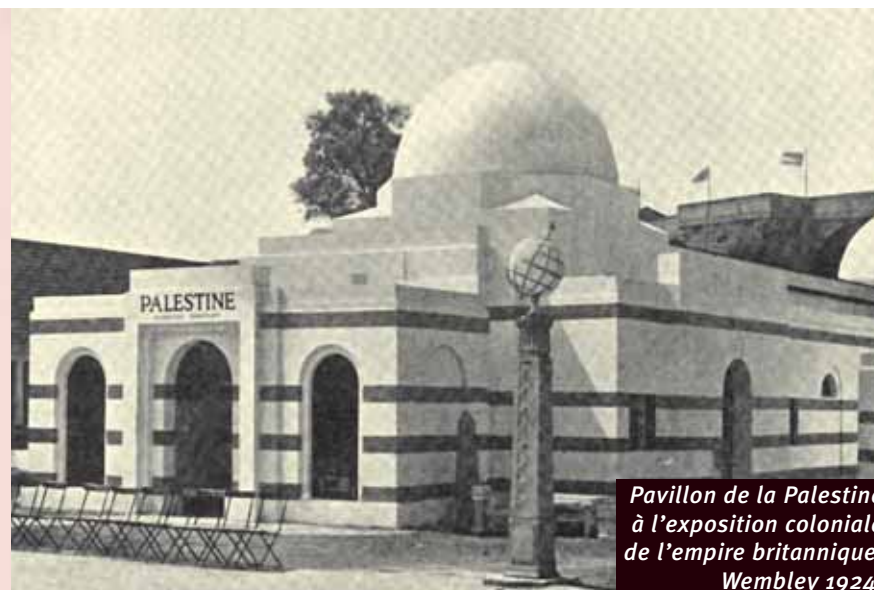
Contrairement à une image très répandue, la Palestine du début du vingtième siècle est un pays organisé, en phase avec son époque. Elle possède par exemple :

- une économie à dominante agricole,
- mais aussi, des industries, des ports et des villes animées,
- une organisation administrative avec son propre service des postes, des gares et des voies ferrées,
- son économie est déjà intégrée au niveau régional et même mondial dans le cadre de la colonisation britannique, succédant à l'Empire ottoman...



Le slogan sioniste

« Une terre sans peuple pour un peuple sans terre » est donc sans rapport avec la réalité palestinienne.



Pavillon de la Palestine
à l'exposition coloniale
de l'empire britannique.
Wembley 1924.

Avant 1947, la vie d'un peuple sur sa terre.



- Des écoles,
 - des activités de commerce et d'artisanat variées,
 - une presse en plein essor,
 - une vie sociale, culturelle et intellectuelle riche,
 - des aérodomes,
- plus de 3 000 kilomètres de routes,
des lignes ferroviaires...



... En 1947,
toutes les structures d'un État
sont déjà présentes.



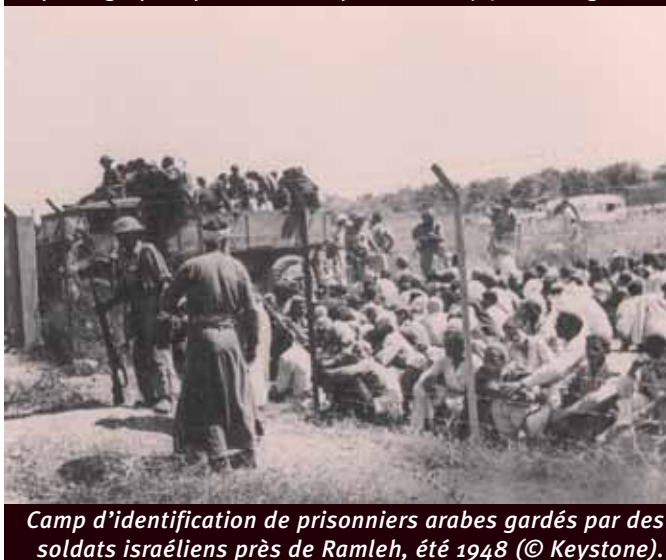
Le sionisme, un projet colonial.



Théodore Herzl, au casino de Bâle le 29 août 1897, pour l'ouverture du premier congrès sioniste. Il a exigé que les 200 délégués présents portent habit et haut-de-forme pour donner plus de solennité à l'événement.



Combat entre soldats juifs et légion arabe, photographié par Robert Capa, en mai 1948 (© Magnum).



Camp d'identification de prisonniers arabes gardés par des soldats israéliens près de Ramleh, été 1948 (© Keystone).



Déclaration d'indépendance d'Israël, le 14 mai 1948.



Femmes soldats de la Haganah (« défense » en hébreu), organisation clandestine sioniste apparue dès 1920.

Le mouvement sioniste se donne pour objectif de résoudre la « question juive » par l'établissement d'un État exclusivement juif. Il implique la colonisation et le déplacement des populations palestiniennes. La question du « transfert » apparaît donc très tôt. En 1917, avec la déclaration Balfour, la puissance coloniale britannique soutient l'installation d'un « Foyer national juif » en Palestine.

Au congrès du sionisme d'août 1937, Ben Gourion appelle à se souvenir que le transfert *« représente une importante idée humaine et sioniste, le transfert d'une partie d'un peuple (les Arabes de Palestine) vers leur pays (la Transjordanie et l'Irak) afin de coloniser des terres vides. »*



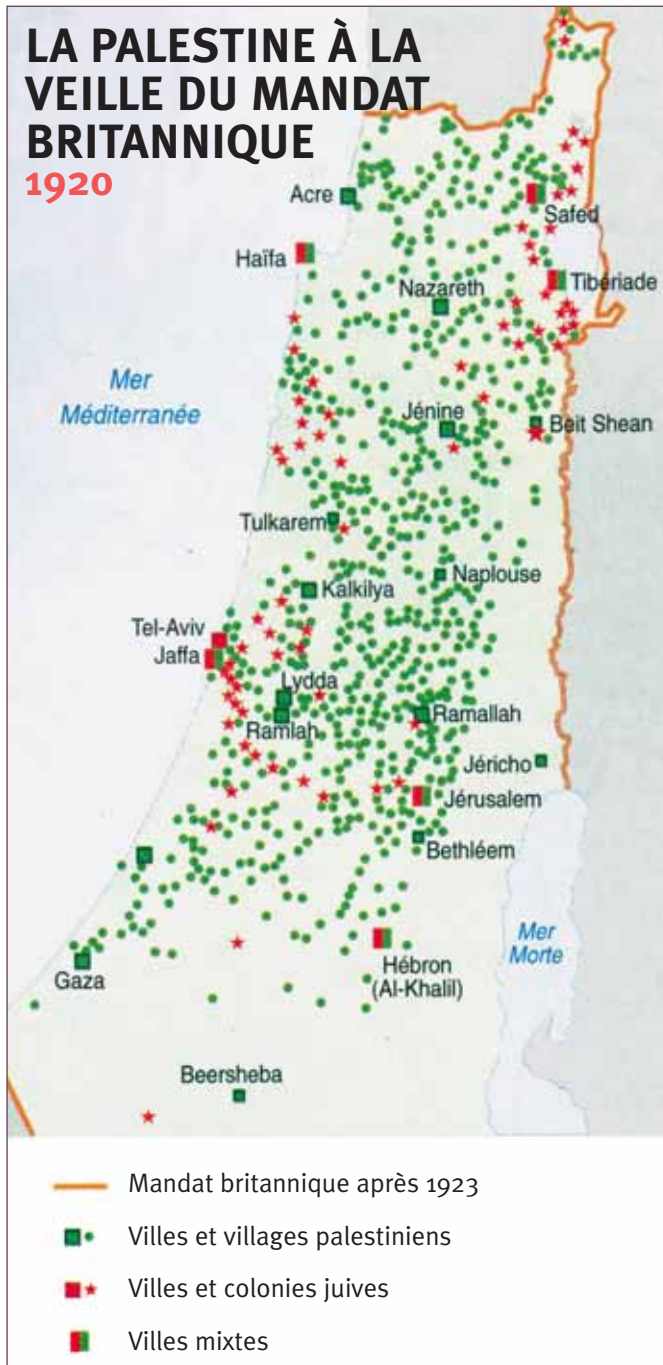
Au sujet de la création d'un Comité de transfert :

«...qui dirigerait la guerre du Yichouv avec l'objectif d'expulser autant d'Arabes que possible de nos régions.»

«J'ai dressé une liste de villages arabes dont je pense qu'ils doivent être nettoyés afin d'homogénéiser les zones juives. J'ai également fait une liste des lieux qui [...] doivent être colonisés par des Juifs.»

Déclarations de Yosef Weitz
(responsable du Fonds national juif), avril 1948.

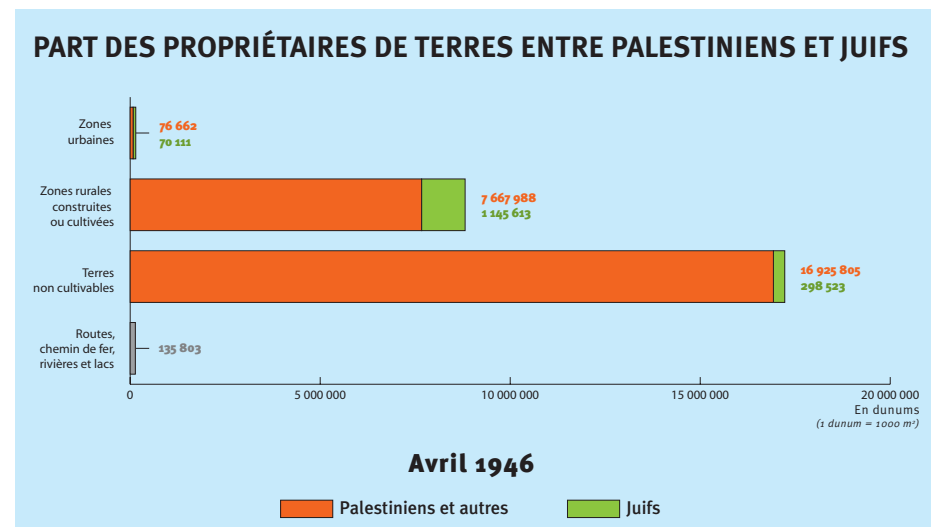
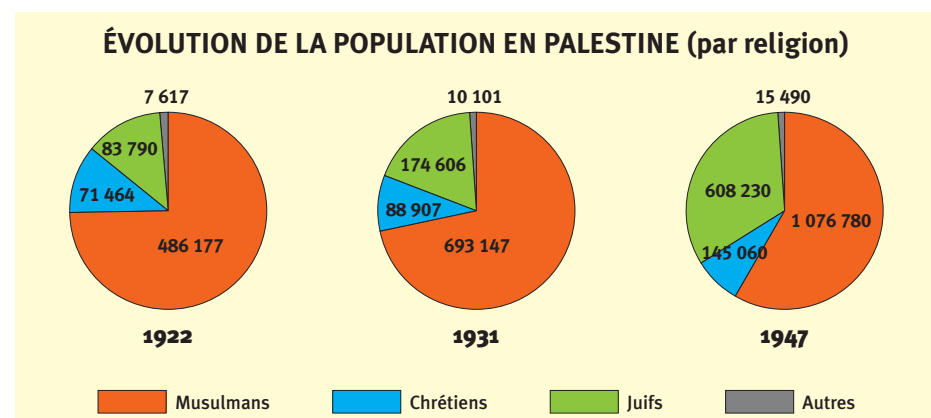
L'immigration juive avant 1948.



*Haganah : principal mouvement armé sioniste jusqu'en 1948.



Commencée au début du XX^e siècle, l'immigration concerne surtout les Juifs d'Europe. Elle s'accélère avec la montée du nazisme dans les années Trente. Les Juifs s'installent principalement dans les villes. Le mouvement sioniste structure les zones qu'il contrôle, notamment par une organisation militaire dont on mesurera la force en 47-49.



Source des graphiques : archives du mandat britannique.

1947-1949, la « Nakba* » expulsions et dépossessions massives.

Des femmes et des enfants essaient de sauver quelques objets et fuient la ville de Jaffa assiégée.



Fin avril 1948, les habitants de Jaffa et des environs sont acculés à fuir par bateau vers Gaza et l'Égypte poussés par le blocus des routes de la Haganah.



*La « Nakba » : La « catastrophe » en arabe.



Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale de l'ONU vote le partage de la Palestine :

- 42,88 % pour un « État arabe »**
- 57,12 % pour un « État juif ».

Le génocide des Juifs en Europe et les pressions du mouvement sioniste ont eu un rôle important dans ce vote de l'ONU.

Dans la partie attribuée à l'État juif, vivent 498 000 Juifs, mais aussi 407 000 Palestiniens (source ONU).



Pour obtenir le caractère juif de son État, le mouvement sioniste expulsera des territoires attribués, et de ceux conquis ultérieurement, 80 % de la population palestinienne y vivant. La moitié d'entre elle sera expulsée avant la première guerre israélo-arabe (15 mai 1948). Plus de 500 villages palestiniens et 11 quartiers de villes seront détruits ou rasés.

« D'après les renseignements qui me sont fournis par les observateurs des Nations Unies et par le personnel des missions de l'UNICEF et de la Croix Rouge, les autorités israéliennes ont repris leur plan destiné à déraciner et à transférer les populations arabes de Galilée. » Témoignage de Pierre Landy, consul de France à Haïfa, le 5 mars 1949.

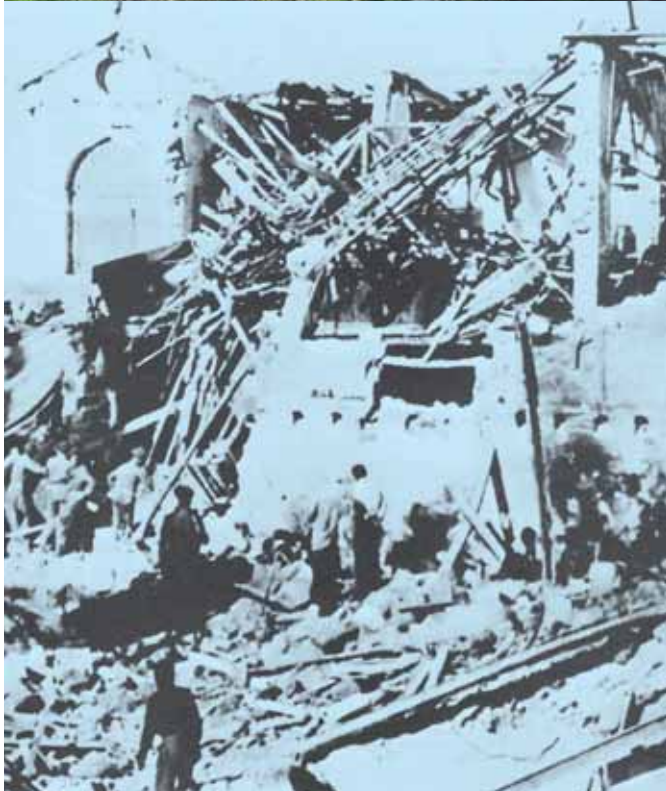
En 1952, Joseph Schlechtman, expert israélien, établit un bilan des biens arabes confisqués et transmis aux Juifs : 299 000 hectares de terres, 73 000 pièces d'habitation dans des maisons arabes, 8 700 magasins, ateliers et entrepôts. Les avoirs arabes laissés dans des banques ont été « gelés » pour un montant de 5 millions de livres.

**Alors que la population non-juive représentait les 2/3 des habitants.

La Nakba, terrorisme et destructions.



Ruines de l'hôtel Sémiramis
dans le quartier résidentiel de Baq'a à Jérusalem-Ouest.



Le Grand Sérail de Jaffa détruit le 4 janvier 1948
par l'explosion d'un camion bourré d'explosifs
dissimulés sous des oranges, tuant 26 civils palestiniens.



De nombreux
villages ont
été rasés...
Parfois, il reste
aujourd'hui
des vestiges,
comme cette
maison détruite
du village
de Dayr'Aban.

C'est la terreur et les exactions organisées par les milices juives qui contraignent la population à fuir : c'est un véritable « nettoyage ethnique »*

« Ces opérations peuvent être divisées selon les catégories suivantes :

- Destruction des villages (y mettre le feu, les faire exploser et planter des mines dans les décombres), surtout quand il s'agit de centres de population difficiles à contrôler de façon continue.
- Monter des opérations de ratissage et de contrôle selon les directives suivantes : encerclement du village, recherche à l'intérieur. En cas de résistance, les forces armées doivent être éliminées et la population doit être expulsée à l'extérieur des frontières de l'État. »

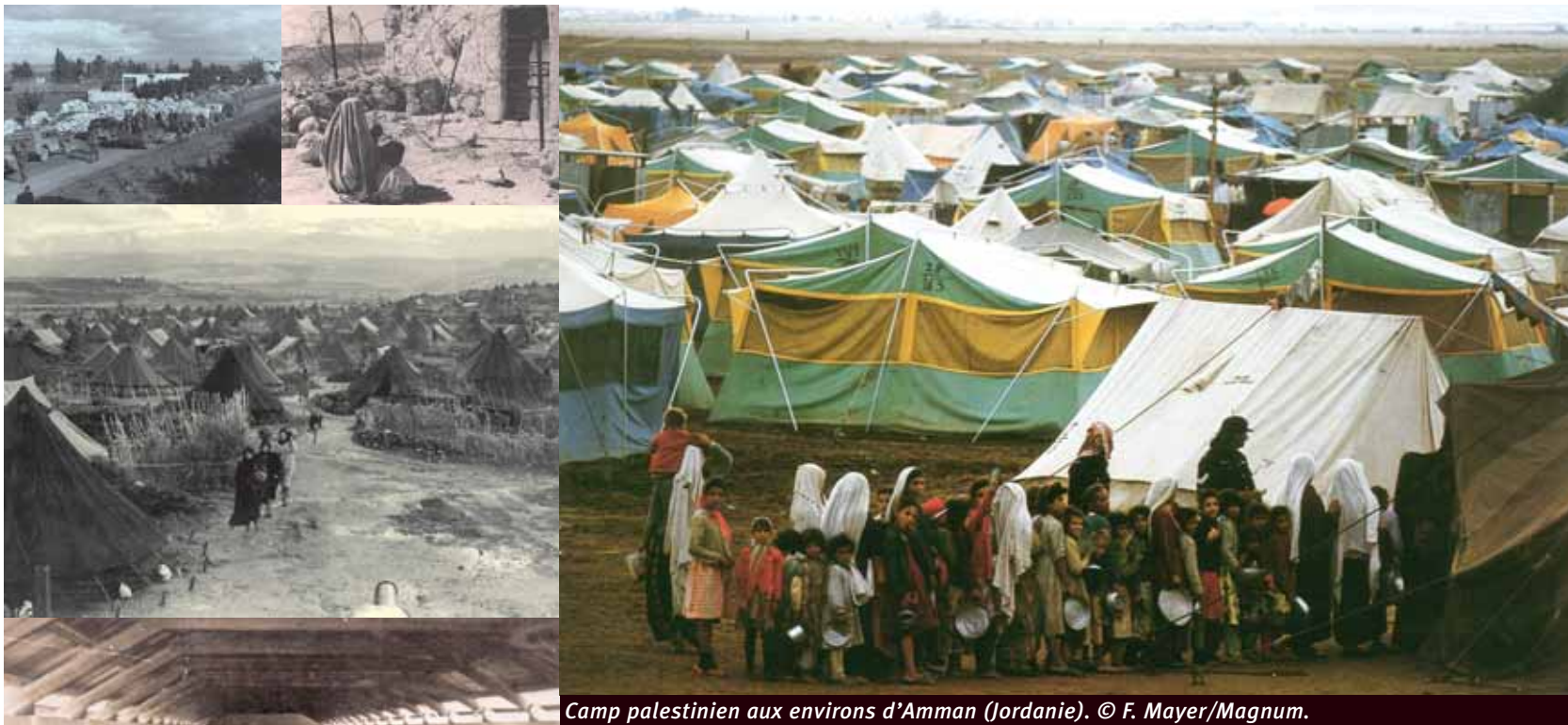
Plan D, 10 mars 1948, état-major sioniste.

« En fait, après 2 mois de pillage assidu des quartiers modernes et anciens du commerce arabe local, un ordre de couvre-feu nocturne vient d'être promulgué par cet organisme (bureau de la gestion des affaires arabes) en raison de certains pillages par les Juifs de propriétés arabes. On se demande ce que le couvre-feu protégera désormais si ce n'est des magasins vides ou des immeubles occupés. [...] À Haïfa même, les restes de la population arabe commencent à redouter l'ère juive qui va s'ouvrir après le départ des Anglais. On assiste même à un nouvel exode partiel, que justifient d'ailleurs certaines menées juives : chantage, vol de tout genre, automobiles prises de force, maisons occupées d'autorité, arrestations et détentions de jeunes gens. »

Pierre Landy, consul de France à Haïfa, à Georges Bidault, 16 juin 1948.

*C'est le titre du dernier ouvrage de l'historien israélien Ilan Pappé, paru chez Fayard en 2008.

Les réfugiés au temps de l'expulsion.



Camp palestinien aux environs d'Amman (Jordanie). © F. Mayer/Magnum.

De fin 1947 à 1949, 750 000 Palestiniens* (source officielle ONU) expulsés se réfugient : au Liban, en Jordanie, en Syrie, en Cisjordanie et à Gaza.

Devant cette situation humanitaire catastrophique et faute d'imposer un règlement politique, l'ONU décide en 1950 de créer l'UNRWA** une instance spécifique pour s'occuper des réfugiés palestiniens.

Elle a pour mission de répondre aux besoins des réfugiés en matière de santé, de logement, d'éducation, d'emploi, de nourriture.

*145 000 Palestiniens échappent à l'expulsion, mais pas aux confiscations de terres.

**UNRWA : office de secours et de travaux pour les réfugiés palestiniens.



Groupe d'écolières dans le camp de Jénine, en 2003.

A group of approximately ten young girls, likely of Palestinian descent, are posed in a dusty, debris-strewn courtyard. They are wearing matching school uniforms consisting of grey pleated dresses with white collars and dark trousers or skirts. Several girls have backpacks. In the background, a woman in a light-colored shirt and dark pants stands near a group of children. The building behind them is old and weathered, with peeling paint and posters. The ground is covered in dirt and trash, including a small, dark, round object in the foreground. The overall atmosphere is one of poverty and displacement.

Les camps de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient
(d'après « Israël/Palestine demain » de P. Lemarchand et L. Radi, Éditions Complexe, Bruxelles, 1996).

Noms des principaux camps

- Camps établis après la guerre de 1948
- Camps établis après la guerre de 1967
- Camps abandonnés

RÉFUGIÉS PALESTINIENS		
RELEVANT DE L'UNRWA		
	Nombre total de réfugiés	Réfugiés dans les camps
Jordanie	1 858 352	328 076
Liban	408 438	215 890
Syrie	442 363	119 055
Cisjordanie	722 302	186 479
Bande de Gaza	1 016 964	478 272
TOTAL	4 448 429	1 327 772

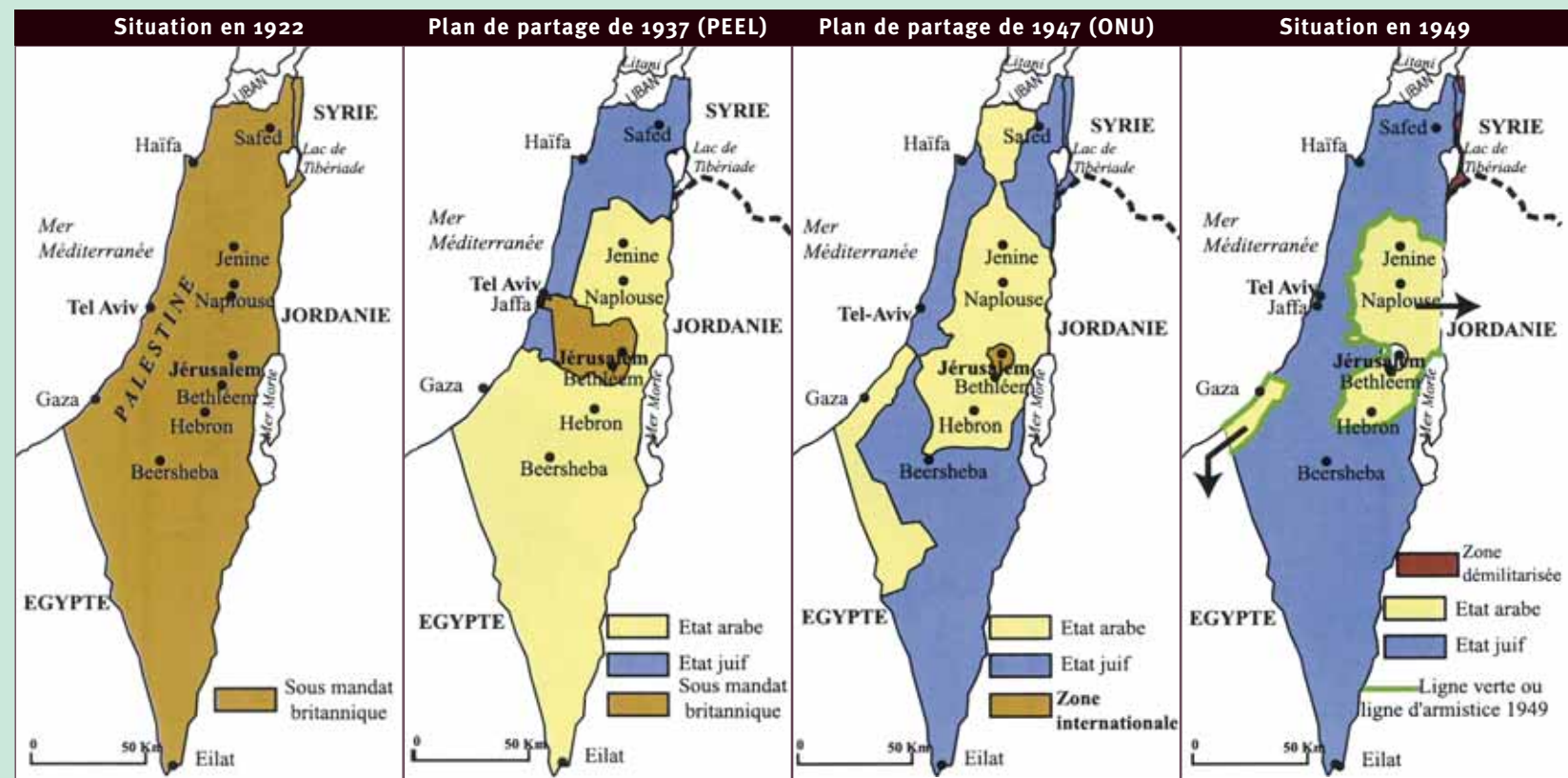
Source : UNRWA, au 31 décembre 2006.

Israël refuse toujours le droit au retour des réfugiés dans leurs foyers, pourtant consigné dans la résolution 194 votée par l'ONU le 11 décembre 1948 et qui constituait une des conditions d'admission de l'État israélien à l'ONU.

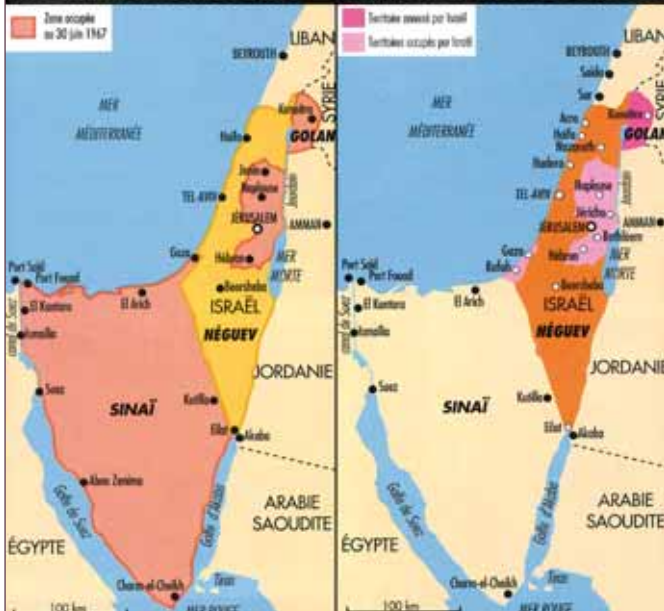
Carte
délivrée
par
l'UNRWA
aux
réfugiés
enregistrés.

L'expansion territoriale d'Israël.

LE PARTAGE DE LA PALESTINE



1967 : ISRAËL APRÈS LA GUERRE DE SIX JOURS **1991 : ISRAËL AVEC LES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE**



Seul État des Nations Unies qui refuse de définir sa frontière, Israël poursuit son expansion territoriale.

Les différentes méthodes d'annexion des terres :

- la conquête militaire (comme en 1967),
- le prétexte de la sécurité (exemple : vallée du Jourdain),
- les confiscations de terres agricoles palestiniennes, rendues inexploitablees par l'occupation...



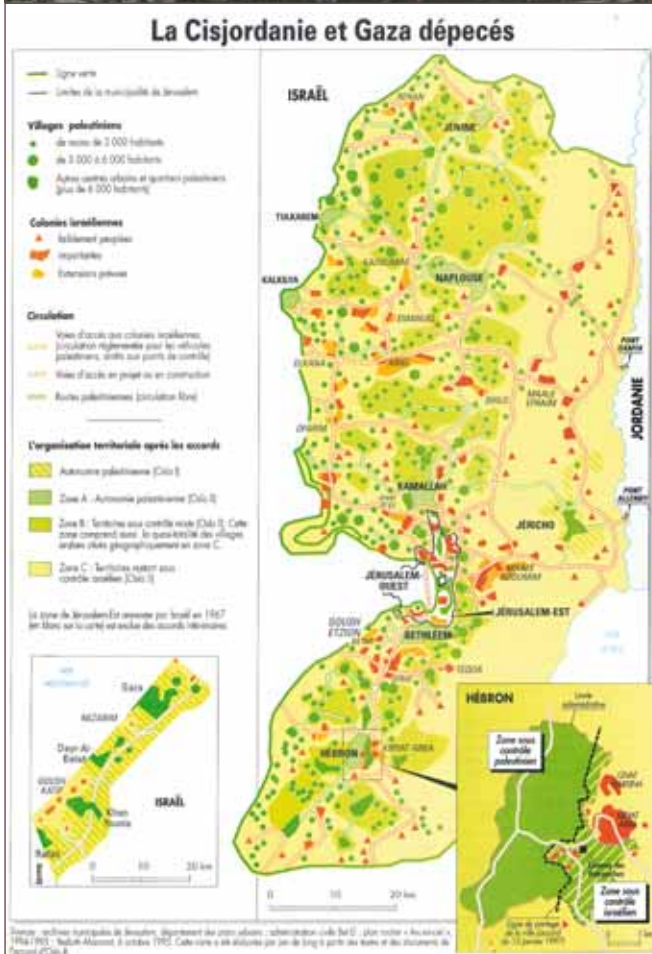
« Si je suis un adepte tellement enthousiaste de la création d'un état juif maintenant, même s'il faut pour cela accepter le partage de la terre, c'est parce que je suis convaincu qu'un état juif partiel n'est pas une fin mais un début. »

Ben Gourion, lettre à son fils Amos, le 5 octobre 1937.

La colonisation : une extension permanente.



*Entre Jérusalem et Bethléem,
chaque colline est coiffée de sa colonie.*



Après la guerre de juin 1967, l'État d'Israël entreprend la colonisation sur tous les territoires qu'il occupe : la Cisjordanie avec Jérusalem-Est, Gaza, le Golan syrien, le Sinaï.

Par la colonisation, Israël :

- accapare la terre,
- prend l'eau,
- intimide la population palestinienne,
- déplace et expulse des populations,
- contrôle le territoire en le quadrillant.

En 2005, l'association israélienne BET'SELEM dénombre 418 305 colons israéliens, dont 182 450 à Jérusalem-Est. En 2008, ce chiffre continue d'augmenter.

*L'évacuation de toutes les colonies
est un préalable à l'existence
d'un État palestinien viable.*



Avant-poste d'une colonie dans la région d'Hébron.



Dans le village de Faqua, le tracé du « mur » s'éloigne de la ligne verte pour englober une colonie.



Le nouvel apartheid.

LES BANTOUSTANS PALESTINIENS

© ICAHD.
Auteur : Michaël Younan,
Coordinateur : Jeff Halper.

ZONES ABC
Zone A : plein contrôle palestinien
Zone B : contrôle israélo-palestinien
Réserves naturelles : contrôle israélien
Zone C : plein contrôle israélien
Colonies et bases militaires israéliennes
Colonies : stratégie d'ensemble + extensions
Blocs proches de former des colonies
Ligne Verte (Armistice de 1949)
MATRICES DE CONTRÔLE
Axes majeurs et autoroutes transisraéliennes
Contournements des autoroutes
israéliennes en Cisjordanie
Points de passage envisagés



Multiplication des passages de « check points ».

Destruction de terres agricoles palestiniennes pour construire une route entre deux colonies israéliennes.

Le transfert complet étant devenu impossible, l'État d'Israël développe une autre stratégie de contrôle des territoires et de ségrégation de la population palestinienne.

Le développement des colonies découpe la Cisjordanie en cantons :

- Routes interdites aux Palestiniens.
- Villes et villages encerclés par un « mur ».
- Nombreuses entraves à la circulation des Palestiniens...



Gaza est complètement enfermée.

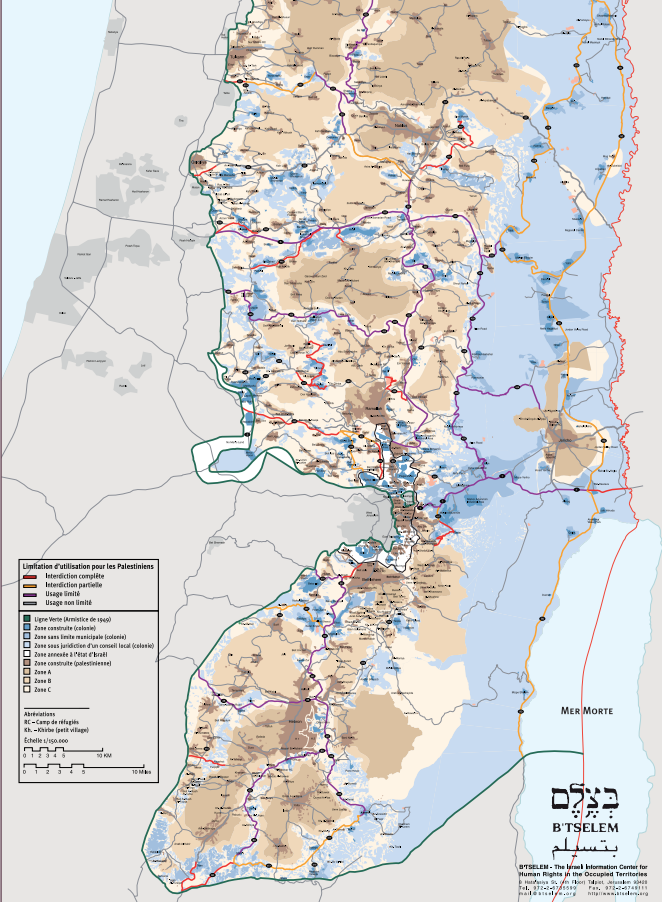
Jérusalem-Est est victime d'une colonisation progressive et d'une intégration rampante à l'État d'Israël.

Tous ces éléments constituent un nouvel apartheid.*

**En référence à la ségrégation des noirs d'Afrique du Sud, privés de leurs droits. Jimmy Carter, ancien président des États-Unis, a d'ailleurs publié récemment « Palestine : la Paix, pas l'Apartheid », aux éditions de l'Archipel.*

LE RÉGIME DES ROUTES INTERDITES

CISJORDANIE
Août 2004



Destruction d'une maison située trop près du « mur ».

Destruction de la Moqata, siège de l'Autorité palestinienne.

La Résistance palestinienne.



Confrontation entre un militant palestinien et un soldat à Bilin.



Mission civile de cueillette des olives à proximité d'une colonie dans la région d'Hébron.



Très tôt, la Résistance palestinienne se développe : révoltes de 1929 et de 1936, création du Fatah en 1959. La création de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), en 1964, a permis d'unifier les différentes forces de la Résistance.

La première Intifada (guerre des pierres), en 1987, est un soulèvement populaire et massif contre la violence de l'occupation : elle débouche en 1993 sur les accords d'Oslo.

La poursuite de la politique israélienne de colonisation, contrairement aux engagements pris en 1993, et la répression sanglante des manifestations palestiniennes déclenchent, en 2000, la deuxième Intifada.

La Résistance prend différentes formes : résistance armée, résistance non violente et résistance au quotidien.

L'organisation de services sociaux, malgré les conditions terribles de l'occupation, est une des formes de cette résistance au quotidien.



Zakaria Zubeidi, chef des brigades des martyrs d'al Aqsa a décidé, en 2007, de déposer les armes pour se consacrer au théâtre avec les enfants de Jénine.



L'application du Droit, seule solution au conflit.

Rêve de Paix,
camp d'Aida.



« Nous souffrons d'un mal incurable : l'espoir. » Mahmoud Darwich.

Résolution 181 de l'ONU – 29 novembre 1947

- Fin du mandat britannique en Palestine au plus tard le 1^{er} août 1948.
- Création d'un État juif, d'un État arabe et d'un régime international pour la ville de Jérusalem qui sera administrée par les Nations Unies.
- Liberté d'accès aux Lieux Saints à tous les citoyens des deux États et à tous les étrangers.
- Il ne sera faite aucune discrimination entre les habitants (des États) du fait des différences de race, de religion, de langue ou de sexe.
- Aucune expropriation d'un terrain possédé par un Arabe dans l'État juif (ou par un Juif dans l'État arabe) ne sera autorisée sauf cause d'utilité publique. Dans tous les cas d'expropriation, le propriétaire sera entièrement et préalablement indemnisé.

Résolution 194 – 11 décembre 1948

- Confirme le régime international des Lieux Saints (Jérusalem, Nazareth).
- Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et d'indemniser ceux qui décident de ne pas rentrer, ainsi que tout bien perdu ou endommagé.

Résolution 242 – 22 novembre 1967

Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, décide :

- le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit.
- la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance politique de chaque État de la région.

Affirme la nécessité de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés.

Résolution 338 – 22 octobre 1973

- Cessez-le-feu immédiat.
- Application de la Résolution 242.
- Commencement immédiat de négociations en vue d'assurer une paix juste et durable.

La Palestine a été le premier dossier étudié par l'ONU à sa création. Depuis, un nombre très important de résolutions a été voté, en faveur du droit au retour des réfugiés ou de la création d'un État palestinien indépendant... L'État d'Israël ne les a jamais respectées, ni appliquées.

La résolution de ce conflit est très importante pour les Palestiniens et les Israéliens, mais aussi pour la Paix dans la région et dans le monde.

Toute solution viable et durable doit être politique et s'appuyer sur le Droit international. Plusieurs initiatives ont été engagées dans ce sens :



- **1988** : au sommet d'Alger, l'OLP reconnaît l'État d'Israël et accepte la création d'un État palestinien sur 22 % de la Palestine historique.
- **2002 et 2007** : une initiative de paix arabe propose l'échange de la terre avec la création d'un État palestinien et Jérusalem-Est comme capitale contre une normalisation complète des relations de tous les États arabes avec Israël.

L'État d'Israël, qui a toujours refusé ces propositions, poursuit sa politique coloniale d'expansion.

Tout cela souligne le rôle fondamental et la responsabilité de la communauté internationale pour contraindre le gouvernement israélien à appliquer le Droit.